

11 OCT. 2018

Le
Le Maire de LASALLE

à

Préfecture du Gard
Bureau du contrôle de légalité et de
l'intercommunalité
10 avenue Feuchères
30045 NIMES Cedex 9

N° 675/18 - CC

Objet : Délibération compteurs Linky

Monsieur le Préfet,

Suite à votre courrier du 25 septembre 2018, nous sommes surpris que la délibération ait été interprétée comme un désir de règlementer l'installation des compteurs Linky, si c'est le cas ce n'était pas intentionnel et il ne s'agissait pas d'outrepasser nos prérogatives.

La seule volonté du Conseil Municipal de Lasalle est que la réglementation concernant la pose des compteurs Linky, sujet au demeurant très sensible, soit respectée.

Or, de nombreux usagers de la Commune s'inquiètent du non-respect par ENEDIS et ses sous-traitants des dispositions relatives à l'information préalable des usagers et au recueil de leur consentement. A ce sujet la CNIL, par une mise en demeure du 5 mars 2018 rendue publique, a rappelé les obligations dans ces domaines. Aussi, nous demandons formellement à ENEDIS ainsi qu'aux sous-traitants :

- D'informer l'utilisateur de la venue d'un installateur avant la date d'intervention,
- De fournir une information précise et complète sur le fonctionnement du compteur Linky, notamment au regard du changement de modalités dans la mesure de la consommation d'électricité,
- De recueillir le consentement éclairé des clients préalablement à la collecte des données relatives aux consommations au pas de trente minutes et aux consommations quotidiennes,
- De recueillir le consentement éclairé de l'utilisateur sur la communication des relevés de consommation ainsi que sur les destinataires de ces relevés,
- De ne pas pénétrer dans un domaine privé sans autorisation de son propriétaire,

.../...

MAIRIE DE LASALLE

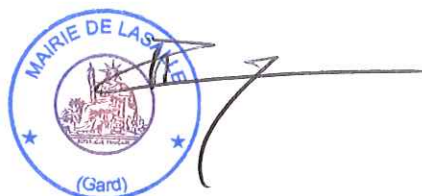
Place Jean Gazaix 30460 - Tél : +334 66 85 20 34 Fax : +334 66 85 49 34
email : mairielasalle@wanadoo.fr - site : <http://www.lasalle.fr>
Communauté de communes Causses Aigoual Cévennes - Terres Solidaires

- De ne pas commettre de dégradations sur les dispositifs de protection des compteurs apposés par les usagers.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de nos respectueuses salutations.

Pour la Municipalité
Le Maire



Henri de LATOUR